

REGLEMENT PARTICULIER

Le tournoi de badminton « RAMBER VOIT DOUBLE » au COSEC Marcel POINSOT, route de Medental, RAMBERVILLERS (88700) les 24 et 25 octobre 2026.

1. Le tournoi de badminton « RAMBER VOIT DOUBLE » est ouvert à tous les licenciés de la FFBAD. Il se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton (rencontre en 2 sets gagnants de 15 points).

2. Toute participation au tournoi « RAMBER VOIT DOUBLE » implique l'adoption de tous les articles du présent règlement, sans aucune restriction. Les juges-arbitres, désignés par le Comité d'Organisation, seront Pascal BEAUMONT et Isabelle VERCELOT. Ils sont en droit de sanctionner et/ou disqualifier partiellement ou totalement tout participant qui ne respecterait pas un point de ce règlement. Sa décision est sans appel.

3. Tous les participants du tournoi, dans leur fonction respective, s'engage à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques et le règlement particulier.

4. Ce tournoi est ouvert aux seniors et vétérans ainsi qu'aux juniors et cadets et minimes souhaitant s'inscrire en catégorie senior. Les classements acceptés sont N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12. Les séries au nombre de 5 ou 6 suivant le nombre d'inscrits seront organisées selon la moyenne POONA. (Les NC pourront s'inscrire en série P).

5. Les disciplines sont les suivantes : double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (MX). Les tableaux se dérouleront sous forme de poules d'un nombre compris entre 4 et 7 paires puis en élimination directe. Les tableaux de DD et DH se joueront le samedi et les tableaux de DMX se joueront le dimanche.

6. Les joueurs pourront s'inscrire au maximum dans 2 tableaux différents ; Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ». Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matches en cas de nécessité après accord du juge-arbitre. En cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire l'organisateur fera le nécessaire pour trouver un remplaçant. Le nombre maximum de joueurs est fixé à 150 joueurs.

7. La compétition se déroulera sur deux jours, le samedi 24 octobre 2026 et le dimanche 25 octobre 2026. **La date limite des inscriptions est le jeudi 15 octobre 2026** ; le montant des inscriptions s'élève à 17 € pour 1 tableau et 21 € pour 2 tableaux. Les inscriptions seront uniquement acceptées avec leurs règlements sur Ebad.

8. Le tirage au sort sera le dimanche 18 octobre 2026. Pour tout contact : rambervoitdouble@gmail.com

9. Tout forfait après le tirage au sort devra être justifié auprès du club organisateur (le juge-arbitre sera le seul juge du caractère du forfait) ou, si aucun justificatif ne peut être fourni avant la date du tournoi, auprès du responsable régional de la ligue, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait. L'envoi pourra alors se faire par courriel à l'adresse deborah.hannequin@badmintongrandest.com, ou par courrier postal à la ligue Grand Est de badminton, 13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine : il devra être accompagné de toutes les pièces justificatives (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage...). Tout forfait non justifié sera passible de sanctions,

conformément aux mesures prévues dans le règlement de la Fédération Française de Badminton. Passée la date du tirage au sort, les droits d'inscriptions ne seront remboursés par le club qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

10. Le volant officiel sera le volant RSL grade 3. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera de façon équitable entre les 2 joueurs/paires.

11. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, soit au moins 40 minutes avant le début de son premier match. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du juge-arbitre.

12. Les matchs seront auto-arbitrés. Si toutefois l'un des joueurs le désire, un arbitre pourra être nommé par le juge-arbitre.

13. Tout volant touchant le plafond ou un élément suspendu sera déclaré "LET" au service dans la limite de 2 essais consécutifs et déclaré "faute" si cela survient au cours du jeu.

14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Les horaires sont données à titre indicatif et pourront être modifiées à tout moment sur décision du juge-arbitre. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes ; il pourra être réduit avec l'accord de chaque joueur concerné. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

15. Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont trois minutes maximums pour venir chercher la feuille de match à la table de marque, prendre contact avec le terrain, tester les volants et débiter le match.

16. Tout participant doit être en règle avec la fédération de badminton et doit être en possession de sa licence et de son certificat médical.

17. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBAD, est exigée sur les terrains.

18. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au juge-arbitre dès son arrivée et justifier leur usage par une ordonnance médicale.

19. Tous les téléphones mobiles devront être éteints ou en mode "silencieux" aux abords des terrains hormis celui du juge-arbitre.

20. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou incident durant toute la durée du tournoi, dans la salle comme dans les vestiaires. Le comité d'organisation compte sur l'appui de tous pour que le tournoi se déroule agréablement et dans le respect des lieux qui vous accueillent et de tous les participants.

21. Tout participant au tournoi se doit de respecter, dans leur intégralité, l'ensemble des articles inscrits dans le Code de Conduite des Joueurs adopté par la FFBAD. Toute violation de ce Code pourra générer la mise en place d'une action disciplinaire à l'encontre du joueur auteur de celle-ci.